

Paris, le 11 septembre 2025

Denis COTE
Vice-Doyen Formation

A

Mesdames, Messieurs les Proviseurs

Objet : Procédure d'inscription à Sorbonne Université des élèves de classe préparatoire aux grandes écoles scientifiques inscrits dans un lycée conventionné avec Sorbonne Université

Mesdames, Messieurs,

Direction des Formations et de la Vie Étudiante (DFVE)

Dossier suivi par :
Chiara MARESCHI

Téléphone
01 44 27 61 77

Courriel :
chiara.mareschi@sorbonne-universite.fr

Adresse postale :
4, Place Jussieu
Boîte courrier n° 2503
75252 PARIS Cedex 05

Je vous transmets les modalités pratiques à communiquer à vos élèves de première et seconde année de CPGE qui souhaiteraient s'inscrire cette année à la Faculté des Sciences et Ingénierie - Sorbonne Université en tant qu'étudiantes et étudiants cumulatifs. Ces informations sont détaillées sur le site de la faculté.

Conformément à la convention de coopération pédagogique liant votre établissement à Sorbonne Université, la procédure d'inscription est dématérialisée.

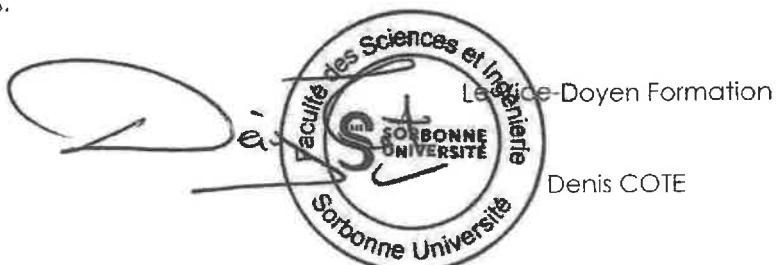
Les élèves de première année doivent candidater du 1er au 31 octobre 2025 inclus sur l'application eCandidat. Merci d'attirer l'attention de vos élèves sur le fait qu'une fois leur candidature validée par nos services, ils doivent confirmer celle-ci avant le 30 novembre 2025 sur eCandidat afin de pouvoir par la suite procéder à leur inscription administrative en ligne (qui aura lieu du 2 octobre au 12 décembre 2025 inclus).

Les élèves de seconde année pourront procéder à leur inscription administrative, via le site de la faculté du 2 octobre au 12 décembre 2025 inclus.

Cette inscription permettra aux élèves qui le désirent de pouvoir se réorienter à Sorbonne Université. Afin de proposer une orientation adaptée, en cohérence avec le parcours et le programme suivi dans votre établissement, les demandes de réorientation seront possibles sur le site de la faculté à la fin de l'année universitaire et feront l'objet d'un examen individuel lors de la commission de réorientation. Les élèves voulant se réorienter en première année de licence, ne devront surtout pas émettre de vœu pour Sorbonne Université – Faculté des Sciences et Ingénierie sur Parcoursup.

Les élèves ayant suivi une première année de CPGE se verront proposer une réorientation en première ou en deuxième année de licence, en fonction de leurs résultats en classe préparatoire. De façon analogue, les élèves ayant suivi une ou deux années en seconde année de CPGE seront autorisés à se réorienter en deuxième ou troisième année de licence selon les résultats obtenus en classes préparatoires.

Les élèves inscrits en première année de CPGE pourront bénéficier d'une réorientation dès le mois de janvier 2026. La campagne de candidatures aura lieu en décembre 2025. Tout en vous remerciant de votre précieuse collaboration, notamment en participant à la diffusion de ces informations à l'ensemble de vos élèves, je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, chères et chers Collègues, l'expression de mes cordiales salutations.



Elèves de CPGE inscrits dans un lycée en convention avec Sorbonne Université

Dispositif d'inscription parallèle à la Faculté des Sciences et Ingénierie - Année 2025-2026

Inscriptions administratives : principes généraux

Les étudiantes et les étudiants inscrits en classe préparatoire scientifique peuvent s'inscrire en parallèle à Sorbonne Université. Elles ou ils sont, dans ce cas, inscrits au **régime cumulatif** du cursus Licence de Sciences, Technologies, Santé de la Faculté des Sciences et Ingénierie sans précision de mention.

Le montant des droits d'inscription est fixé 178€, par arrêté national. Les étudiantes et les étudiants boursiers sont exonérés de frais d'inscription sur présentation d'un justificatif.

Attention, l'attestation de paiement de la CVEC sera demandée au moment de l'inscription. Ces inscriptions auprès de Sorbonne Université sont ouvertes exclusivement en ligne :

- ✓ Du 2 octobre au 12 décembre inclus **pour les élèves de première année de CPGE**
- ✓ Du 2 octobre au 12 décembre inclus **pour les élèves de deuxième année de CPGE**

Pour les premières années uniquement, une candidature préalable à l'inscription entre le **1 et le 31 octobre 2025**, via eCandidat, est **IMPÉRATIVE**. Soyez vigilants à bien sélectionner le Centre de Candidature Faculté des Sciences et Ingénierie – Elèves CPGE/ en Cumulatif ou présentiel.

Aucun enseignement ni examen est organisé par l'université pour les étudiantes et étudiants inscrits en cumulatif.

L'inscription permet d'accéder à la vie de campus de la faculté et de bénéficier d'une réorientation en fin d'année universitaire au sein de Sorbonne Université. **Elle ne donne pas droit à la délivrance d'un diplôme ni à aucune attestation de crédits ECTS. Les attestations d'équivalence des ECTS acquis durant la CPGE ne peuvent pas être demandées auprès de la faculté de Sciences et Ingénierie de Sorbonne Université.**

Réorientation des élèves de première année

À la fin de l'année universitaire, les étudiantes et les étudiants cumulatifs désirant se réorienter vers une filière scientifique de la Faculté Sciences et Ingénierie, **seront autorisés à la fin de l'année universitaire, après examen de leur dossier par une commission pédagogique**, à s'inscrire en 1^{ère} ou en 2^{ème} année de licence, en fonction des résultats obtenus en CPGE et de la cohérence du parcours de formation.

Les étudiantes et les étudiants cumulatifs souhaitant se réorienter en L1 à Sorbonne Université à la fin de leur 1^{ère} année de CPGE **ne doivent en aucun cas candidater sur Parcoursup**.

Les étudiantes et les étudiants cumulatifs de 1^{ère} année de CPGE désirant se réorienter au début du second semestre vers la 1^{ère} année de licence (L1) pourront demander leur changement d'inscription uniquement entre le 26 novembre et le 10 décembre 2025 inclus. Les modalités pour adresser cette demande seront précisées sur le site Internet de la Faculté des Sciences et Ingénierie. Les dossiers seront examinés par une commission qui décidera de l'admission ou non de l'étudiant ou de l'étudiante cumulatif en présentiel au sein de la Faculté des Sciences et Ingénierie au second semestre de l'année universitaire.

Réorientation des élèves de deuxième année et de 5/2

À la fin de l'année universitaire, les étudiantes et les étudiants cumulatifs désirant se réorienter vers une filière scientifique de la Faculté Sciences et Ingénierie, **seront autorisés à la fin de l'année universitaire, après examen de leur dossier par une commission pédagogique** à s'inscrire en 2^{ème} ou en 3^{ème} année de licence, en fonction des résultats obtenus en 2^{ème} année de CPGE et de la cohérence du parcours de formation.

Il n'y a pas de réorientation possible en cours d'année.